

LIAISON NATIONALE MATERIEL**PRIME CUP/DUO
LA DIRECTION GRATIFIE SES DIRIGEANTS
ET TOUJOURS RIEN POUR LES AUTRES !**

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la direction de la SNCF attribue une prime mensuelle de 150€ à ses dirigeants (CUP et DUO), mais également aux directeurs d'établissements qui sont à la qualification H, prétextant qu'ils font du management. Les Dpx et les Chefs d'atelier n'en feraient-ils pas aux yeux de la direction ? Cela va encore amplifier d'un cran l'incompréhension des agents d'exécution et de maîtrise entre le discours et la réalité ! Les CUP et les DUO, qui à longueur de journée prônent la restriction des coûts par la diminution des effectifs, l'augmentation de la productivité et exercent des pressions psychologiques sur les agents, ne s'appliquent pas de restriction budgétaire. Au contraire, c'est une drôle de façon de manager ; en tout cas, c'est celle qui plait à la direction !



En ce qui concerne le Matériel, quand **SUD-Rail** a demandé à la direction du Matériel de respecter les engagements pris en 2010 concernant la revalorisation du code prime 33, ce fut un « non » catégorique. Quand **SUD-Rail** a demandé, lors des négociations salariales 2011, l'attribution de l'indemnité de résidence la plus élevée pour les agents du Matériel, la direction à encore dit « non ». Et là, on donne une prime au « gratin » de la fonction Matériel ? Deux poids, deux mesures !!! Formidable considération de notre direction !

**Pour SUD-Rail,
c'est
inadmissible !!!**



Pour **SUD-Rail**, ce n'est pas l'attribution d'une prime qui va satisfaire les agents du terrain, mais bel et bien de réelles augmentations de salaire liquidables pour les retraites. Nous revendiquons :

- L'indexation de la valeur du point de grille sur un indice qui reflète la réalité de la hausse des prix et une mesure de rattrapage sous la forme d'une augmentation uniforme de 300 Euros du salaire net mensuel pour tous.
- Un salaire minimum d'embauche de 1675€ nets mensuels à la position B 1 4.
- Un treizième mois sur la base de calcul du salaire annuel moyen, prime de travail comprise, péréquable pour la retraite.
- L'attribution d'une prime unique et uniforme de 1500 euros payable en juin.
- La revalorisation et la non-hiérarchisation des éléments liés aux sujétions : primes, indemnités, gratifications, allocations... paiement pour tous, sur le taux le plus élevé (taux cadre).
- Prime de travail intégrée dans le traitement et calculée sur le code prime le plus élevé.
- Intégration de l'indemnité de résidence alignée sur le taux 1, dans le traitement.

**LA GROGNE MONTE
DANS NOS MURS ET IL
SEMBLERAIT QUE LA
DIRECTION NE S'EN
RENDE PAS COMPTE.**

Pour **SUD-Rail**, les CUP et les DUO sont rémunérés à juste titre par rapport à leur qualification pour exercer leur mission de responsable de l'organisation de la production et les fonctions de management incombant à leur tâche. Si la direction estime qu'il faut requalifier leur poste, qu'elle le fasse, mais qu'elle requalifie l'ensemble des postes. La prime mensuelle octroyée à ceux-ci est un véritable affront. Pour la majorité des cheminots, cela représente une douzaine d'années en termes d'augmentation salariale !!!
Pour **SUD-Rail**, ce sont les bas salaires qui devraient être une priorité de la direction!

**Si la direction refuse
d'entendre les
cheminots, unis et
déterminés, leur lutte
saura lui faire
entendre raison !!!**

